

Chiffres clés 2021

Prises en charge total
(hors GPEC)

21 341 stagiaires
17 684 525 €

Contrat d'apprentissage

506 stagiaires
7 114 955 €

Contrat de professionnalisation

353 stagiaires
2 153 487 €

Plan de développement des compétences

FNE

439 stagiaires
177 680 €

Actions de formation

512 stagiaires
206 709 €

Versements volontaires

Actions de formation

3 378 stagiaires
1 964 476 €

Contribution conventionnelle

17 465 stagiaires
4 534 434 €

 **Transports
urbains**
Compétences
et Alternance

RAPPORT D'ACTIVITÉS FORMATION

2021

Après la crise sanitaire de 2020 qui a fortement impacté l'ensemble des secteurs de la mobilité, l'année 2021 a permis un retour progressif de l'activité du transport urbain, même si le trafic est demeuré en deçà de la fréquentation habituelle. Dans ce contexte, et malgré des restrictions sanitaires toujours présentes, les partenaires sociaux de la branche du transport urbain ont fait de la gestion des compétences une priorité.

En matière de formation des salariés, après l'arrêt d'activité des organismes de formation en 2020, les formations continues et notamment celles relevant d'obligations réglementaires ont connu un développement significatif en 2021 (+ 30 %) pour permettre de préserver les compétences des salariés en poste et sécuriser les trajectoires professionnelles. A noter également en matière d'apprentissage une très forte croissance avec une augmentation de 60 % du nombre d'apprentis.

Afin d'accompagner cette reprise d'activité, tout au long de cette année, les membres du Conseil des métiers (CDM) ont rappelé l'importance de :

- promouvoir les métiers de la branche en sollicitant le tournage de vidéos métiers (conducteur tramway / bus et mécanicien),
- favoriser le développement de l'alternance et en particulier de l'apprentissage en validant les demandes de financement des investissements portés par les CFA (appels à projets d'OPCO Mobilités),
- soutenir les programmes de préparation opérationnelle à l'emploi portés par OPCO Mobilités qui offrent aux demandeurs d'emplois des possibilités d'insertion dans les entreprises de la branche.

En outre, dans l'objectif d'initier une démarche prospective, les partenaires sociaux de la branche ont participé activement aux travaux conduits par les équipes de l'OPCO pour les diagnostics de sortie de crise ou la cartographie des métiers. Les résultats de ces études seront rendus publics en 2022.

Ces réflexions se poursuivront en 2022 avec pour ambition d'accompagner les entreprises et les salariés de la branche dans les démarches de transitions écologiques.

Eric Hugon et François-Xavier Chirol
Président et Vice-président du Conseil des Métiers

Nombre de stagiaires formés via le FNE Plan de Développement des Compétences

439

Mise en valeur d'initiatives de branches

Formation technicien expert en maintenance car et bus

Les entreprises du transport urbain et du transport routier de voyageur ont souhaité, en 2021, anticiper le recrutement de techniciens experts spécialisés dans la maintenance et le diagnostic électronique des bus et cars afin d'anticiper les départs à la retraite. Jusqu'ici, aucune offre de certification ne correspondait à cette spécialisation. Face à ce constat, et en lien avec les équipes d'OPCO Mobilités, le CDM et la CPNE ont travaillé et validé la création d'un contrat de professionnalisation expérimental « Technicien expert en maintenance cars et bus ». Cette formation d'une durée de 434 heures sur 12 mois est composée d'une phase d'accompagnement et de 8 modules de formation.

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective

Après une mise en place en 2020, la Branche a réitéré son souhait d'investir sur la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC). Le CDM a validé la mise en place, via le lancement d'un appel d'offre par OPCO Mobilités, de formations à destination de 279 demandeurs d'emploi sur deux types de formations :

- **Formation et passage du Permis D + FIMO**
- **TP Conducteur de transports en commun sur route**

Les grandes tendances 2021

Contrat d'apprentissage :

- Le nombre d'apprentis a connu une **progression de 60%** entre 2020 et 2021
- La formation la plus visée en apprentissage est **le CAP Agent d'accueil et de conduite routière**
- **84% des alternants** ont moins de 26 ans

Contrat de professionnalisation :

- **70%** ont plus de 26 ans
- Un contrat de professionnalisation a une **durée moyenne de 474 heures**

Plan de développement des compétences :

- **512 stagiaires formés en 2021** grâce au plan de développement des compétences (+75% sur un an)
- **42% des entreprises** de moins de 50 salariés ont mobilisé leur plan de développement des compétences
- **70% des stagiaires** qui bénéficient de ces formations sont des ouvriers

Contribution conventionnelle :

- Entre 2020 et 2021, les engagements sur la contribution conventionnelle **ont progressé de 38%**
- **88% des salariés formés** grâce à la contribution conventionnelles sont des ouvriers et employés
- **55% des stagiaires** ont 45 ans et plus

Focus sur la vie paritaire



Au cours de l'année 2021, le Conseil des Métiers de la branche des Transports Urbains s'est réuni à 4 reprises :

Les Conseils des métiers en 2021

6 avril

4 juin

9 septembre

19 novembre

Ces réunions en amont du Conseil d'Administration d'OPCO Mobilités et en lien avec la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi ont permis d'organiser, de structurer et de planifier la politique de formation conduite par la branche avec le concours de l'OPCO.

Parmi les sujets traités :

- **Dans le champ de la certification professionnelle :** Après avoir engagé en 2020 un contrat de professionnalisation expérimental sur la conduite du tramway, les partenaires sociaux ont souhaité

créer, en lien avec la branche du transport routier de voyageurs, un contrat de professionnalisation expérimental « Techniciens experts en maintenance car et bus »

- **Sur le plan budgétaire :** Afin d'optimiser l'utilisation des crédits, les membres du CDM ont été informés par les équipes de l'OPCO, à échéance trimestrielle, de l'évolution des consommations des différents budgets, notamment pour le plan de développement des compétences et la contribution conventionnelle.
- **Au titre de l'alternance :** Pour accompagner les changements ou la création de nouvelles certifications, les membres du CDM, en lien avec la CPNE, ont présenté à France Compétences de nouvelles conditions de prises en charge pour 45 certifications.